

Introduction aux statistiques de l'Éducation nationale

Pourquoi les publications statistiques ont-elles plusieurs mois « de retard » par rapport à l'année scolaire en cours ? Pourquoi y a-t-il parfois des différences entre les chiffres du début de l'année scolaire et de la fin d'une même année scolaire ?

Ce texte a pour objectif de vous guider dans la compréhension des statistiques de l'Éducation nationale, notamment en expliquant le fonctionnement ainsi que les différents termes et définitions utilisés.

Les bases de données nationales

Les informations présentes sur ce site et dans nos différentes publications reposent essentiellement sur l'exploitation des bases de données « Scolaria » (pour l'enseignement fondamental) et « fichier élèves » (pour l'enseignement secondaire) du Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse. Ces systèmes centralisés incluent tous les élèves inscrits dans les établissements publics ainsi que dans les établissements privés enseignant les programmes officiels de l'Éducation nationale.

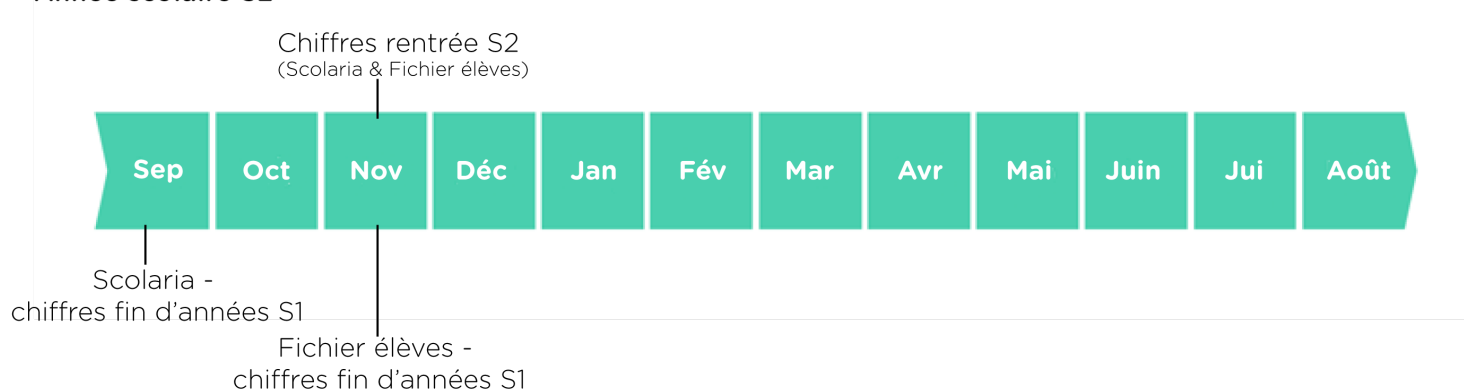
Ces bases de données sont renseignées par les communes auxquelles sont affiliées les écoles et par le personnel administratif des lycées, qui reçoivent les informations par le biais d'un formulaire rempli par les parents.

Pour chaque année scolaire, nous distinguons deux versions pour chaque base de données en fonction du moment où l'extraction a été effectuée : la version « chiffres de la rentrée » et la version « chiffres de fin d'année ».

Année scolaire S1



Année scolaire S2



Pour une année scolaire, la première extraction « chiffres de la rentrée » a lieu début novembre de l'année scolaire en cours. La deuxième extraction, « chiffres de fin d'année » a lieu au mois de novembre de l'année scolaire suivante (à l'exception des chiffres liés aux diplômes où une ultime extraction a lieu à la fin des examens de rattrapage au mois de février suivant). Les chiffres publiés avant ces dates (p. ex. : pour la rentrée des classes en septembre) sont des chiffres prévisionnels, donc provisoires.

Pour une même année scolaire, les « chiffres de la rentrée » et les « chiffres de fin d'année » sont donc susceptibles de varier : en règle générale les chiffres augmentent pour l'enseignement fondamental (nouveaux arrivants) et diminuent pour l'enseignement secondaire (décrochage, etc.).

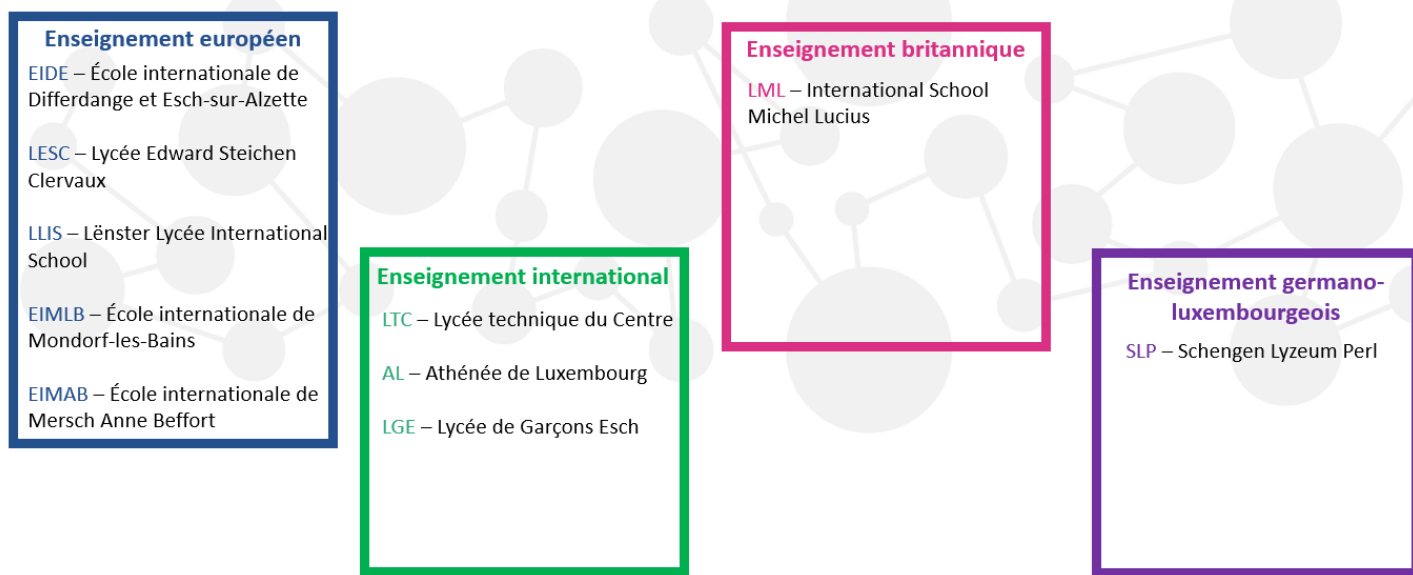
Les définitions

En termes d'analyse de données et de statistiques, il est important de distinguer les établissements scolaires en fonction du :

- statut : public ou privé,
- programme enseigné : national ou international.

Le programme national désigne le programme enseigné par la plupart des établissements publics luxembourgeois. En 2019/2020, il s'agit de plus de 80% des élèves.

Offre internationale publique : quel lycée pour quel programme ?



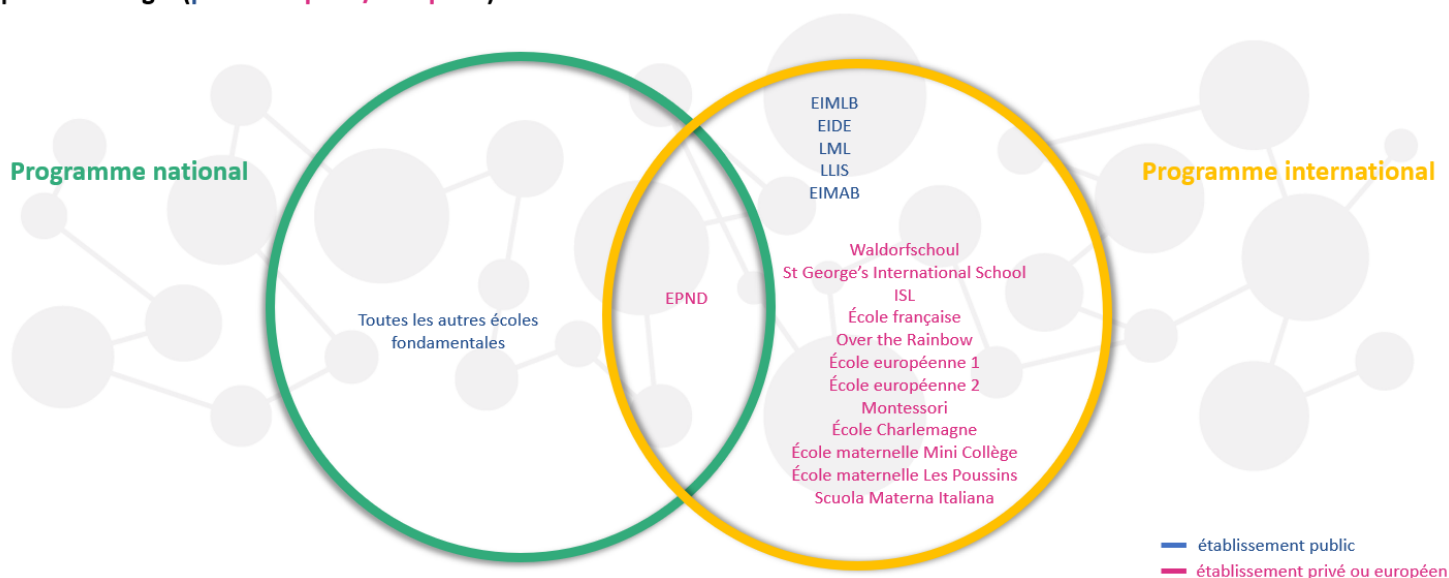
Le programme international, également appelé « autre programme » ou « offre internationale » est composé de quatre offres de formations diverses : l'enseignement international, l'enseignement européen, l'enseignement britannique et l'enseignement germano-luxembourgeois. Certains établissements secondaires proposent à la fois le programme national et international, comme c'est le cas pour le Lënster Lycée International school, le Lycée technique du Centre, etc.

Le programme enseigné par un établissement ne définit pas son statut, ni l'inverse. Il existe des établissements publics enseignant des programmes internationaux (p.ex. École Internationale de Differdange et Esch-sur-Alzette) et des établissements privés enseignant des programmes nationaux (p.ex. : École privée Fieldgen).

L'enseignement fondamental

Le Luxembourg compte plus de 170 établissements scolaires publics et privés pour l'enseignement fondamental.

Répartition des établissements scolaires du FONDAMENTAL au Luxembourg par programme (national et international) et par statut légal (public ou privé/européen)

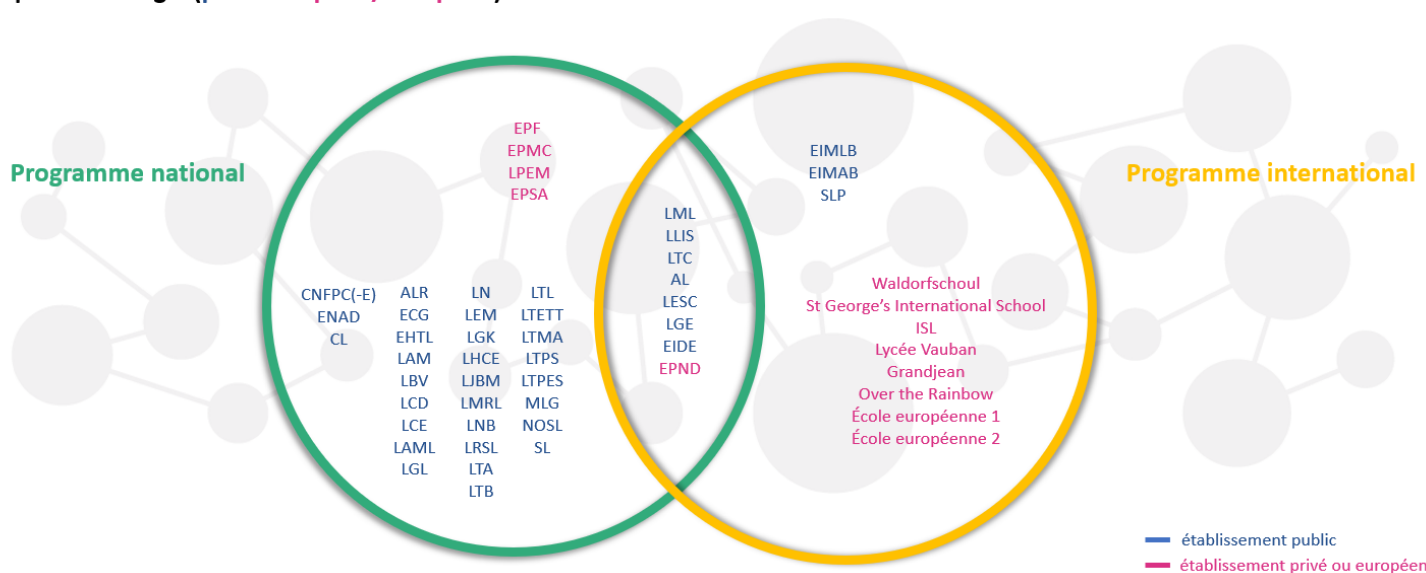


L'École Privée Notre-Dame Sainte-Sophie (EPND) est l'unique établissement privé dont une partie des élèves suit le programme national.

L'enseignement secondaire

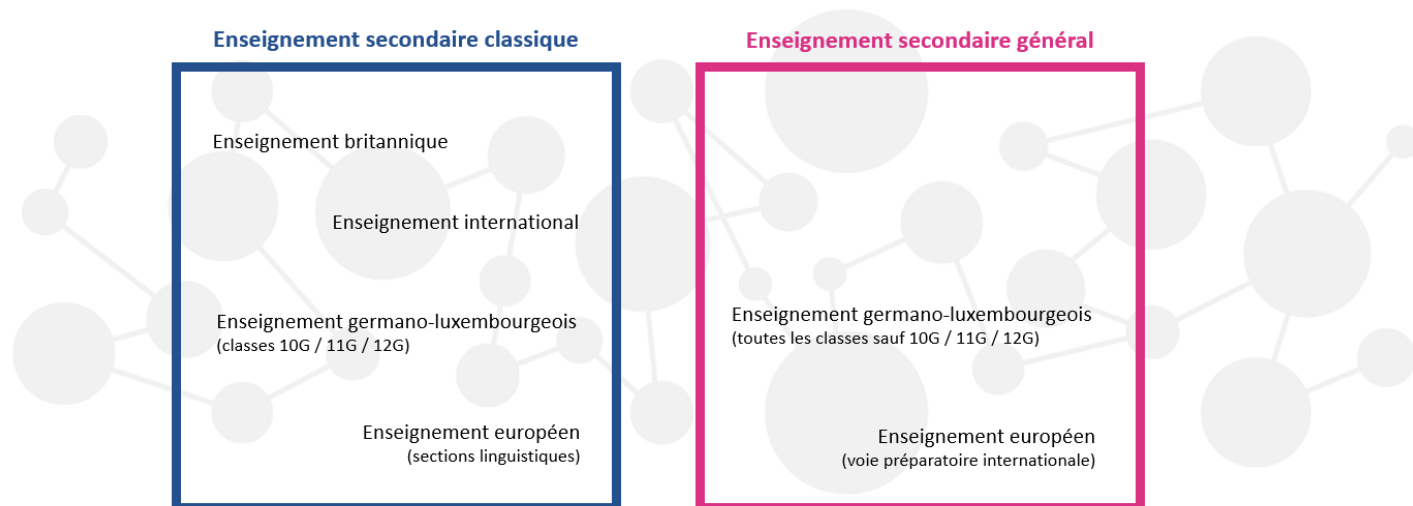
Pour l'enseignement secondaire, il existe plus de 50 établissements scolaires publics et privés. De plus, celui-ci compte bien plus d'établissements proposant un autre programme que l'enseignement fondamental.

Répartition des établissements scolaires du SECONDAIRE au Luxembourg par programme (national ou international) et par statut légal (public ou privé/européen)



Concernant l'offre scolaire internationale proposée dans les établissements publics, il est possible de les « classer » dans les ordres de l'enseignement secondaire public de façon suivante :

Classement des programmes internationaux des établissements publics dans les ordres de l'enseignement secondaire public



Les écoles internationales privées et européennes

Certains établissements scolaires ne sont pas sous la tutelle du Ministère de l'Éducation nationale puisqu'ils ne sont pas publics et n'enseignent pas le programme national.

Il s'agit donc de tous les établissements privés enseignant un programme international ainsi que les deux Écoles européennes, destinées en priorité aux enfants des personnels des institutions européennes (établissements marqués en rose dans les images précédentes).

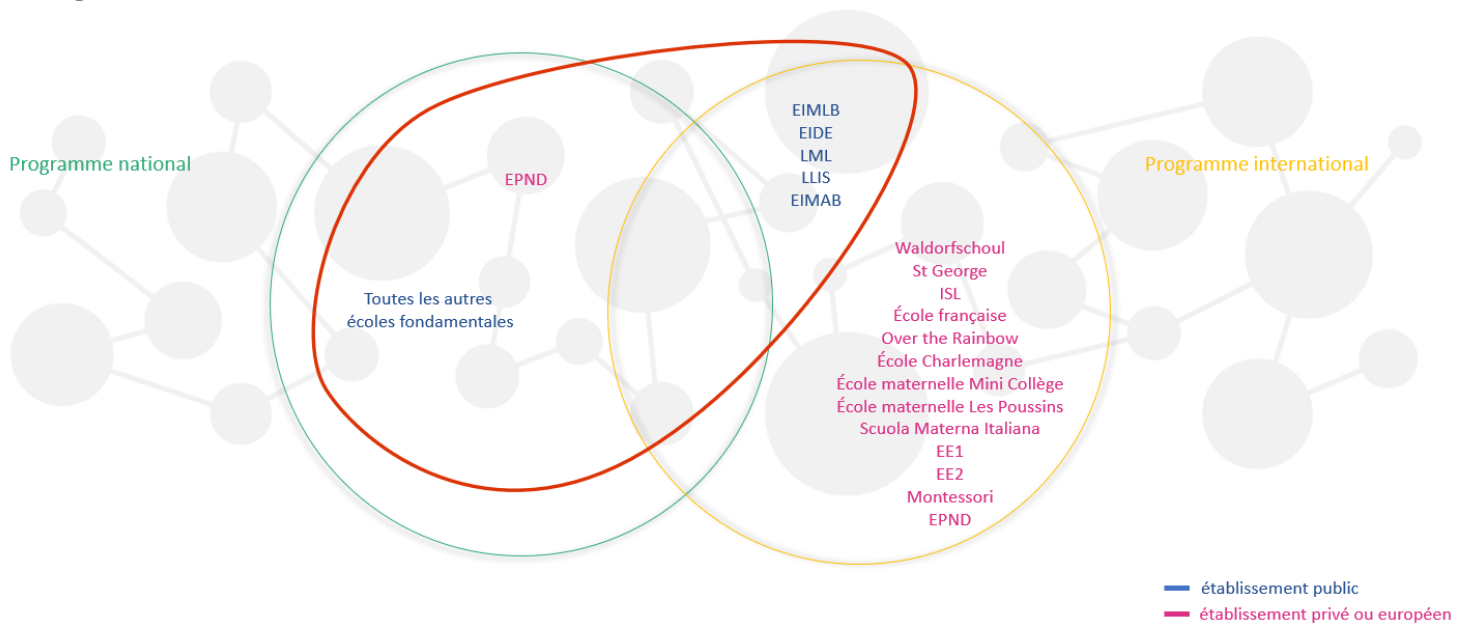
Par conséquent, les données de ces établissements ne sont pas présentes dans les bases de données nationales. Le partage des données se fait directement avec le Ministère de l'Éducation nationale.

Dans le cas où un établissement propose un programme mixte, c'est-à-dire à la fois international et national, comme c'est le cas par exemple pour l'École Privée Notre-Dame Sainte-Sophie (EPND), uniquement les élèves suivant le programme national figurent obligatoirement dans les bases de données nationales, contrairement aux autres élèves de cet établissement qui suivent un programme international.

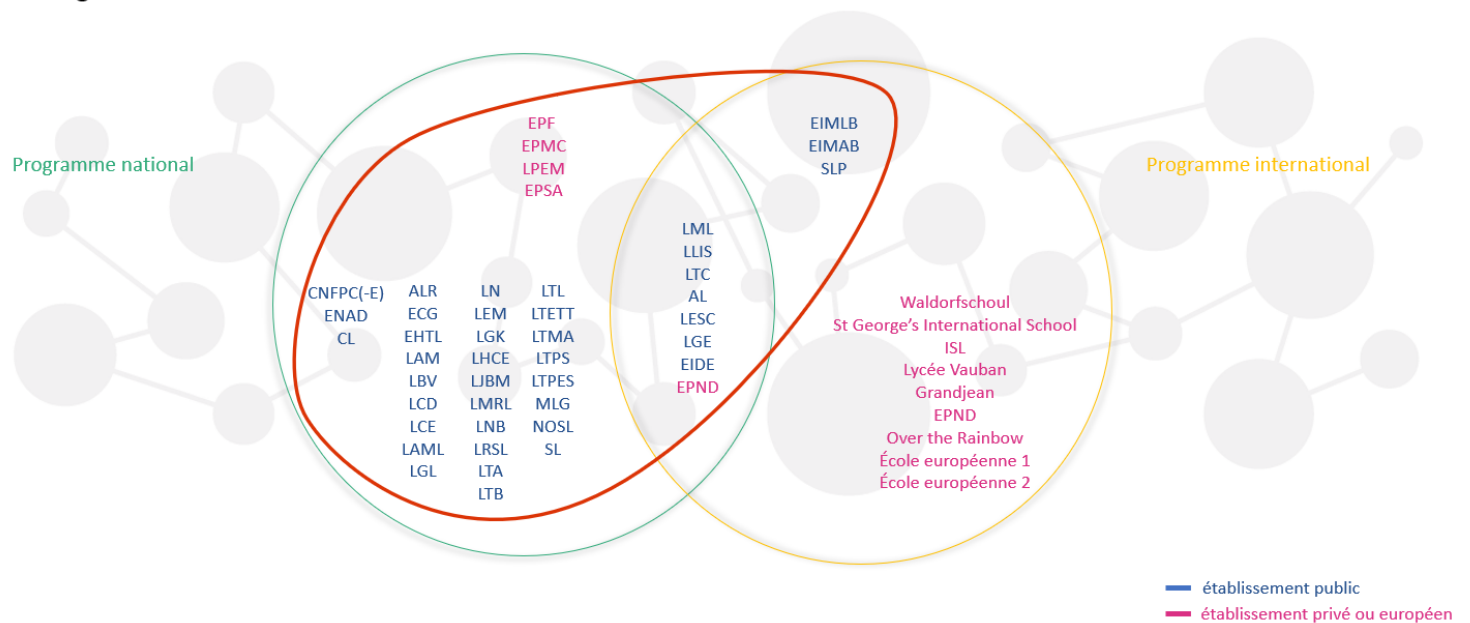
Établissements publics et établissements privés suivant le programme national

La formulation « établissements publics et établissements privés suivant le programme national » est reprise dans nos différentes publications ainsi que sur le site edustat.lu. Elle permet de désigner les établissements et les données correspondantes qui figurent dans nos bases de données nationales.

Ce qu'on entend par « établissements publics et établissements privés suivant le programme national » dans l'enseignement fondamental



Ce qu'on entend par « établissements publics et établissements privés suivant le programme national » dans l'enseignement secondaire



Bien que l'EPND propose également un programme international, dans le cas de cette formulation nous considérons uniquement ses élèves qui suivent le programme national.

Finalement, si ces définitions s'appliquent sur toutes nos publications, certains contenus font l'objet de définitions supplémentaires que vous trouverez dans les introductions respectives.

Ce texte a été rédigé à titre informatif. Les établissements scolaires évoluant et adaptant leur offre de programme, certaines informations sont susceptibles de changer.